

Comment intégrer les mentions d'information RGPD ?

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est imposé d'informer les utilisateurs d'une application de l'objectif de la collecte de leurs données et du traitement apporté à ces dernières.

Cette information doit être aisément accessible aux personnes et présentée de manière concise, transparente et compréhensible.

<https://www.cnil.fr/fr/conformite-rgpd-information-des-personnes-et-transparence>

La section « Données personnelles » présente sur oHRis permet d'être en conformité avec cette obligation.

Pour que cette section s'affiche, vous devez effectuer le paramétrage suivant via votre compte administrateur.

Rendez-vous sur l'écran de paramétrage : **Paramétrage > Général > Paramètres > Données personnelles**

Il convient en 1er lieu de compléter les informations relatives au responsable de traitement soit l'identité et les coordonnées de l'organisme et/ou la personne responsable du traitement de données.



Si elles ne sont pas renseignées, le texte ne s'affichera pas.

Il est ensuite nécessaire de compléter le texte relatif aux données personnelles. oHRis propose un message par défaut que vous pouvez adapter à votre convenance.

Et enfin, enregistrez votre saisie.



Ces informations paramétrées seront consultables à tout moment par les utilisateurs depuis leur page d'accueil,
dans le bandeau de gauche, rubrique **Données personnelles**.

From: <https://documentation-hyper.ohris.info/> - **Documentation oHRis**

Permanent link: https://documentation-hyper.ohris.info/doku.php/parametrage_general:administrateur_parametrage_donnees_personnelles

Last update: **2024/04/09 16:03**

